



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

**CIRCULAIRE**  
Le 27 octobre 2008

## **CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR LE TAUX REPO A UN JOUR (ONX)**

### **AJOUT DE TROIS ÉCHÉANCES TRIMESTRIELLES**

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. informe tous les participants du marché de l'ajout de trois nouvelles échéances trimestrielles consécutives du contrat à terme ONX. Les échéances additionnelles seront: mars 2009 (ONXH09), juin 2009 (ONXM09) et septembre 2009 (ONXU09). L'introduction de ces nouvelles échéances sera effective vendredi le 31 octobre 2008. À partir de cette date, les mois d'échéances disponibles pour la négociation du ONX seront : mars, juin, septembre et décembre, et les trois mois les plus rapprochés non trimestriels (« serials »).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Bourbonniere, Vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques

Circulaire no : 203-2008



## Contrat à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour

# Caractéristiques

<b>Unité de négociation</b>	Chaque contrat correspond à une valeur nominale de 5 000 000 \$ CA.
<b>Mois d'échéance</b>	Mars, juin, septembre et décembre, et les trois mois les plus rapprochés non trimestriels (serials).
<b>Cotation des prix</b>	Indice : 100 moins la moyenne mensuelle du taux «repo» à un jour pour le mois d'échéance.
<b>Dernier jour de négociation</b>	Dernier jour ouvrable du mois d'échéance.
<b>Type de contrat</b>	Règlement en numéraire.
<b>Unité de fluctuation minimale des prix</b>	0,01=41,10 \$ CA (1/100 de un pour cent de 5 000 000 \$ CA sur une base de 30 jours).
<b>Seuil de déclaration</b>	300 contrats.
<b>Limites de position</b>	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Prix de règlement final</b>	<p>Le contrat est réglé en numéraire basé sur la moyenne mensuelle du taux «repo» quotidien à un jour pour le mois d'échéance. Le taux «repo» à un jour (CORRA) est calculé et rapporté par la Banque du Canada. La moyenne mensuelle est une moyenne arithmétique simple correspondant à la somme des taux quotidiens «repo» à un jour divisée par le nombre de jours du calendrier du mois. Le taux correspondant aux jours de fin de semaine et aux jours fériés est celui du jour ouvrable précédent. Par exemple, le taux du vendredi est utilisé comme taux du samedi et du dimanche.</p> <p>Le prix de règlement final est déterminé le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation.</p>
<b>Marges minimales requises</b>	Les renseignements sur les marges minimales requises sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Limite quotidienne de variation des cours</b>	Aucune.
<b>Heures de négociation</b>	8 h à 15 h (HNE/HAE).
<b>Chambre de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
<b>Symbole au téléscripneur</b>	ONX.

Caractéristiques – Négociation  
2008-10-31